



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2026D13

Le Conseil d'administration, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Flora – EHPAD Saint Pierre : 26 La Maladrie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, le 4 mars 2026 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Présent</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Absent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

**OBJET : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses budget annexe du CIAS Vie et Boulogne
EHPAD Pays de Palluau Multisites**

Considérant que les tarifs 2026 proposés par le département ne sont pas encore connus

Considérant que les dotations concernant le budget dépendance (versée par le département) et le budget soins (versée par l'ARS), ne sont pas connus à ce jour

Après s'être fait présenter le projet d'EPRD du Budget Annexes EHPAD Pays de Palluau Multisites ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) intervenu lors de la séance du Conseil d'administration du 4 février 2026 ;



Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver l'EPRD du budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites (M22) comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	761 365,00	74 700,00	123 500,00	959 565,00
GROUPE 2	1 547 360,64	984 350,00	2 188 169,32	4 719 879,96
GROUPE 3	575 063,60	3 004,57	47 289,16	625 357,33
TOTAL	2 883 789,24	1 062 054,57	2 358 958,48	6 304 802,29

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
GROUPE 1	2 791 889,24	834 737,73	2 314 590,48	5 941 217,45
GROUPE 2	91 900,00	35 000,00	44 368,00	171 268,00
GROUPE 3	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 883 789,24	869 737,73	2 358 958,48	6 112 485,45

RESULTAT	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
DEPENSES	2 883 789,24	1 062 054,57	2 358 958,48	6 304 802,29
RECETTIES	2 883 789,24	869 737,73	2 358 958,48	6 112 485,45
TOTAL	0,00	-192 316,84	0,00	-192 316,84

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2026

	CHARGES	PRODUITS	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	959 565,00 €	5 941 217,45 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	4 719 879,96 €	171 288,00 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	625 357,33 €	0,00 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	6 304 802,29 €	6 112 485,45 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	192 316,84 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	6 304 802,29 €	6 304 802,29 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	192 316,84 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	104 657,33 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	104 657,33 €	192 316,84 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	0,00 €	87 659,51 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	1,43%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	87 659,51 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	68 400,00 €	10 235 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	15 048 124,00 €	5 180 026,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	15 204 183,51 €	15 415 026,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	210 842,49 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	15 415 026,00 €	15 415 026,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2026 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2026

FRNG estimé au 1er janvier 2026	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	210 842,49 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2026	210 842,49 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

BFR estimé au 1er janvier 2026	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2026	0,00 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

Trésorerie au 1er janvier 2026	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	210 842,49 €
Trésorerie au 31 décembre 2026	210 842,49 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- De charger le Président ou son Représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre
Le 5 mars deux mille vingt-six,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26 mars 2026.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.